

**Conférence régionale de Santé
Présidente Bernadette DEVICTOR**

**Commission spécialisée « droits des usagers »
Présidente Marie-Jo PIEGAY**

JEUDI 28 MAI 2009

11h00

CRAM Rhône-Alpes

Audition du 28 mai 2009

Rappel audition d'Eric Raouf en 2008

- les outils garantissant les droits des usagers
- Les résultats de l'enquête Uniopss

Audition du 28 mai 2009

**Rappel du contenu de l'audition
d'Eric Raouf en 2008**

- **les outils garantissant les droits des usagers**
- **les résultats de l'enquête Uniopss**

Audition du 28 mai 2009

Jean JALLAGUIER

Conseiller Technique Uriopss Rhône-Alpes

Secteur Personnes Agées

Secteur Personnes en situation de handicap

« la mise en œuvre et le suivi des outils au service de la représentation des usagers dans le secteur médico-social »

Proposition d'intervention complémentaire

Audition du 28 mai 2009

Proposition de portes d'entrée en soutien des échanges

- Rappel du contexte et des évolutions sociétales
- La promotion de la bientraitance
- La prise en compte des spécificités dans les secteurs

L'accueil alternatif : accueil de jour, hébergement temporaire..

Les services de protection juridique

Le contrat de soutien et d'aide par le travail des ESAT

- L'évaluation du conseil de la vie sociale

Audition du 28 mai 2009

**Rappel du contexte
Et des évolutions sociétales**

Rappel Loi 2002-2 : section 2

Art 7. Des droits des usagers du secteur social et médico-social

Respect de sa dignité, de son intégrité, de sa vie privée, de son intimité et de sa sécurité

Libre choix entre les prestations adaptées qui lui sont offertes

Accompagnement individualisé de qualité favorisant son développement, son autonomie et son insertion, adaptés à son âge et à ses besoins, respectant son consentement éclairé

Confidentialité des informations la concernant

Accès à toute information ou document relatif à sa prise en charge

Information sur ses droits fondamentaux et les protections particulières

Participation directe ou avec l'aide de son représentant légal à la conception et à la mise en œuvre du projet d'accueil et d'accompagnement qui la concerne.

...et contexte sociétal

La loi 2002-2 se substitue à la vieille logique institutionnelle (loi sociale du 30 juin 1975) . Elle s'inscrit dans une logique

- d'accompagnement (faire avec).

- de réponses individualisés

dans le prolongement des annexes XXIV

Comme reflet des évolutions sociétales :

Logique de l'individu qui tend à s'affirmer

Besoin et soif de reconnaissance des personnes

- dans un registre de droits (et de devoirs)

Attention au « fondamentalisme juridique » : j'ai droit à...

Risque de « judiciarisation » de la Société et

Logique de victimisation des personnes

Audition du 28 mai 2009

La promotion de la « bientraitance »

La promotion de la « bientraitance »

Attention à une lecture « à la lettre » de l'Art 8. Loi 2002-2 / Deux défauts

- « Article L. 311-4. - Afin de garantir l'exercice effectif des droits mentionnés à l'article L. 311-3 et notamment de prévenir tout **risque de maltraitance**, lors de son accueil dans un établissement ou dans un service social ou médico-social, il est remis à la personne ou à son représentant légal un **livret d'accueil** auquel sont annexés :
 - Une **charte** des droits et libertés de la personne accueillie...
 - Le **règlement de fonctionnement** défini à l'article L. 311-7.
 - « Un **contrat de séjour** est conclu ou un document individuel de prise en charge est élaboré avec la participation de la personne accueillie ou de son représentant légal...

La promotion de la « bientraitance »

Instruction ministérielle du 22 mars 2007

Relative au développement de la bientraitance

**Et au renforcement de la politique de lutte contre
la maltraitance**

La promotion de la « bientraitance »

Les travaux de l'ANESM

Les recommandations de bonnes pratiques

- La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre, Juillet 2008
- Questionnaire d'auto-évaluation « Bientraitance des personnes âgées accueillies en établissement »
A remplir une fois par an au 30 juin à compter de 2009